

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du lundi 14 septembre 2020

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 14 septembre 2020 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à M. Luc IMHOFF à partir de 15h30) ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN ; Mme Emmanuelle VENNIN

Collège B (7) : M. Eric BOURILLOT (donne procuration à Mme Carine MICHEL) ; M. Olivier COUTURE ; Mme Carine MICHEL ; M. Alain RAUWEL ; M. Philippe SALVADORI ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE (à partir de 15h)

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (15) : Mme Chloé BARANTON ; M. Nathan BRANCATO (donne procuration à Mme Capucine YVENAT) ; Mme Léa CLOUZOT ; M. Anthony DEVISE (jusqu'à 15h30) ; Mme Clémence FARGE (donne procuration à M. Vincent MICONNET) ; Mme Jeanne SIBOURG (jusqu'à 15h30) ; Mme Julie GUYONNET (donne procuration à Mme Léa CLOUZOT jusqu'à 15h) ; Mme Mélissa KALAYCI (donne procuration à Mme Chloé BARANTON) ; Mme Audrey LECANTE (donne procuration à M. Dorian RODRIGUES) ; M. Vincent MICONNET ; Mme Soline PION (donne procuration à Mme Sara TAMIZET) ; M. Dorian RODRIGUES ; M. Maxence ROULLIAT ; Mme Sara TAMIZET ; Mme Capucine YVENAT

Collège des Personnalités extérieures (3) : M. Christophe MORAT ; Mme Christelle DUPONT ; M. Morgan MAILLIER

Invité à titre consultatif : M. Alain HELLEU ; M. Didier PERRAULT (représenté par Mme Marie-Pierre MARTIN)

Invité à titre permanent : M. Philippe THOMAS (excusé)

Invités : Mme Sophie MORLAIX ; M. Eric HUSSON

1. Informations du Président

Le Président donne quelques informations d'actualité. La première information concerne une étudiante retrouvée décédée sur le campus dans une chambre universitaire. L'identité n'est pas encore connue. Les premiers éléments indiquent que le décès serait assez brutal et ne semblerait pas émaner de la Covid. Ces éléments restent à confirmer.

S'agissant de la conférence de presse organisée la semaine précédente, le Président indique que les propos ont globalement été bien retransmis sur les ondes à l'exception de K6FM qui a indiqué qu'il n'y aurait aucun cas de Covid.

Des cas de Covid sont présents sur le campus, du côté des étudiants : 5 cas suspects, 13 cas positifs et 5 à risques selon les informations remontées à la Direction.

Selon les informations du Directeur de l'ISAT : les étudiants de l'ISAT ont été testés assez massivement (53-54%) sur décision préfectorale. Les résultats ont été envoyés aux étudiants et à l'ARS, il n'y a pas de transmission à l'ISAT en raison du secret médical. Aucune mesure collective n'a été prise par l'ARS pour l'ISAT pour l'instant. Seul un cas s'est déclaré spontanément à l'ISAT actuellement.

Au niveau du personnel, certains personnels sont des cas contacts mais, pour l'instant, il n'y a pas de cas avérés.

Le Président informe qu'une communication sera effectuée la semaine suivante à destination des étudiants afin d'insister sur la nécessité de continuer à respecter les règles de distanciation sociale et particulièrement le port du masque obligatoire sur le campus.

Maxence Roulliat questionne sur la possibilité de refaire une communication auprès des étudiants sur le comportement à adopter selon qu'on est cas contact ou cas positif.

Le Président informe qu'une telle communication a déjà eu lieu. De plus, une charte a été mise en ligne transmettant ainsi les numéros utiles à appeler en cas de difficultés ou de suspicion de Covid+. Les étudiants sont appelés à lire les documents et informations qui leur sont transmis.

Il est demandé au Président que l'accent soit mis sur la définition de ce qu'est un cas contact, car dans la réalité, il est très compliqué de bien comprendre le « qui suis-je ? ». Le Président rappelle qu'en principe c'est l'ARS qui doit se charger de dire qui est cas contact, il est très difficile de prendre une décision à la place des autorités sanitaires. De telles initiatives prises par l'uB peuvent être très dangereuses car elles peuvent amener à commettre des erreurs voir provoquer une panique.

Le Président indique également que l'on peut rajouter à la communication faite la phrase suivante : « tant que vous n'avez pas été contacté par l'ARS, vous n'êtes pas un cas contact ». A noter que parmi l'équipe de gouvernance, certains sont des cas contacts et restent chez eux, pour l'instant, le temps d'obtenir les résultats du test en cours.

D'autres points d'information sont donnés :

- l'association Avenir Santé est autorisée à effectuer des animations de prévention à destinations des étudiants sur la santé en général, sur la Covid 19 mais également sur les risques festifs ;
- le Préfet vient d'interdire la manifestation de prévention routière initialement prévue sur le campus pour cause de prévention de la pandémie ;
- la commission de la pédagogie n'a pu se tenir à temps pour effectuer le travail préparatoire habituel. Pour la prochaine CFVU, la commission sera réunie le plus normalement possible.

2. Election à la Vice-Présidence de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (cf article 37 des statuts de l'Université de Bourgogne)

Un appel à candidature est effectué en séance.

Karen Fiorentino présente sa candidature et présente son parcours et son intérêt pour l'université de Bourgogne. Professeure d'histoire du droit à l'UFR Droit, sciences économique et politique, Karen Fiorentino vient d'Aix en Provence où elle a soutenu sa thèse en 2006. Elle a assuré des enseignements à Paris, Rouen, Besançon avant de s'attacher à l'université de Bourgogne où elle a été recrutée en tant que Maître de conférence en 2008. Puis, c'est naturellement qu'elle y restée à l'issue du concours d'agrégation en 2014.

Depuis son recrutement, elle a participé à des tâches administratives et scientifiques au niveau national, elle est membre élue du CNU pour sa section. Elle a été membre du comité scientifique de la mission droit et justice de 2014 à 2018. Elle fait également partie de sociétés savantes.

Parallèlement à son recrutement à Dijon, elle a voulu s'investir dans la vie universitaire : membre de plusieurs comités de perfectionnement, membre de la commission des bibliothèques, membre du conseil de gestion de son UFR depuis 2014, elle co-anime un pôle thématique au niveau de la COMUE, elle a été membre de la commission de la recherche en 2015.

Durant son parcours, elle a travaillé au contact de publics différents, en formation initiale et continue. Elle indique que la formation, ce n'est pas que dispenser des enseignements et les évaluer, la formation c'est avant tout de la transmission des connaissances et savoir-faire. Cette transmission passe nécessairement par un dialogue entre tous les membres de l'université mais aussi avec les partenaires extérieurs à l'université (le secondaire, le monde professionnel...). Selon elle, la CFVU est l'instance par excellence permettant ce dialogue et la charge de la Vice-Présidente CFVU est d'œuvrer au service de l'intérêt général en équipe.

Concernant ses méthodes de travail, elle aimerait lorsque l'occasion se présente poursuivre le travail initié par Sophie Morlaix qui est celui de l'organisation de groupes de travail mixtes. Cette méthode présente l'avantage de gommer les clivages entre les personnels et les usagers. Elles soulignent que les tâches qui nous attendent sont nombreuses et assez lourdes que ce soit côté de la formation ou de la vie universitaire. Côté formation, il y a les discussions autour de la pédagogie et des fiches filières, les chantiers déjà entamés et à poursuivre : articulation

du bac 2021 avec Parcoursup, réforme du 1^{er} cycle des études de santé, les BUT -Bachelor Universitaire de Technologie- et les licences professionnelles.

Elle souhaiterait, au-delà de ces dossiers, que ce mandat soit l'occasion de repenser les dispositifs de remédiation et d'y associer davantage les étudiants. Les dispositifs étudiants notamment salariés pourraient être améliorés. Elle aimerait également encourager un dialogue au sein des équipes pédagogiques pour qu'il y ait davantage de liaisons au sein des programmes.

Concernant la vie universitaire, il lui semble important de se pencher sur les conditions de travail des personnels qui se sont sérieusement dégradées ces derniers temps notamment en lien avec la Vice-Présidente en charge de qualité de vie au travail.

Il lui semble également important de fluidifier la communication, notamment pour les délibérations de la CFVU qui sont déjà pourtant en ligne. Il serait souhaitable de renforcer les liens entre l'uB et le CROUS pour permettre une politique de site aussi équitable que possible.

Karen Fiorentino conclue en soulignant qu'elle a cœur de défendre la qualité de nos formations tout en essayant de mener une vie universitaire aussi épanouie que possible.

Des questions émanent de l'assistance. Philippe Salvadori souligne la nécessité du dialogue/lien à resserrer entre la CFVU et les directeurs de composante voire les équipes pédagogiques. Il souhaite que les Vice-Présidents soient plus à l'écoute des Directeurs de composante et ne les court-circuitent pas. De plus, il se questionne sur l'autorité dont relève l'analyse du travail du Vice-Président en charge des affaires culturelles car il serait intéressant d'entendre les projets du Vice-Président qui pourraient être fortement soutenus par les équipes de gouvernance et particulièrement par la Vice-Présidence CFVU.

Le Président proposera au CA une modification statutaire permettant de rajouter un VP en charge de la culture, c'est actuellement un chargé de mission. Il serait également intéressant que le VP culture, devant le CA et la CFVU, vienne soumettre à la question au débat contradictoire un plan d'action culturel car la thématique est transversale.

Luc Imhoff interroge sur la mise en place de l'évaluation par compétence sur le terrain.

Selon Karen Fiorentino, il faut en discuter par composante en créant des réunions, au départ informelles, dans lesquelles un travail sur l'adaptation de l'offre de formation pourrait permettre cette prise en compte des compétences.

Un vote à bulletin secret est effectué.

Karen Fiorentino est élue Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Membres élus présents ou représentés : 38

Suffrages exprimés : 38

Résultats du dépouillement :

Karen Fiorentino : 26

Bulletins blancs : 11

Vote nul : 1

3. Référentiel commun des études 2020-2021

Sophie Morlaix explique les modifications prises en compte :

- cursus master : passage de plein droit en M2 correspondant si validation du M1 par l'étudiant qui a préalablement été sélectionné sur dossier lors de sa candidature en M1 ;
- 2 articles sont ajoutés page 20 sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances liée au contexte connu de crise sanitaire. Ces articles permettront ainsi aux équipes d'adapter les modalités pédagogiques et contrôle de connaissances, en passant par la CFVU, si la situation se détériorait. Cet ajout permet plus de souplesse aux équipes lors de la modification de fiches filières au-delà du délai d'un mois ;
- ajout d'un article sur la licence pro (*réforme DUT en BUT*) – il convient de remplacer l'arrêté du 6/12/2010 par l'arrêté du 6/12/2019 qui régit les BUT.

Capucine YVENAT interroge sur le calendrier du référentiel commun des études. Le Président informe que le référentiel influe sur l'offre de formation et que l'étude doit se faire le mois qui suit la rentrée. Après adaptation et passage en CFVU, le référentiel prendra effet à la rentrée suivante.

Capucine YVENAT mentionne quelques aménagements souhaités notamment :

- est-il possible d'amender/de modifier la charte sur l'engagement étudiant ?
- la césure pour engagement associatif pourrait-elle paraître dans les textes afin d'avoir une meilleure visibilité ?
- possibilité d'intégrer les régimes spéciaux d'étude directement dans le contrat pédagogique ?
- souhait d'introduire une cellule de dialogue concernant le statut d'AJAC avant toute prise de décision de redoublement afin d'étudier les meilleures possibilités pour l'étudiant ;
- souhait que l'accès de droit en M2 soit un principe généralisé partout et qu'il ne soit pas dérogoire comme actuellement ;
- possibilité que la démarche relative aux étudiants handicapés soit initiée par les différents professionnels de santé consultés au préalable par ces derniers et non les étudiants eux-mêmes

Le Président rappelle la procédure et informe qu'il faut au préalable que ces points soient travaillés en Commission de la Pédagogie. Des groupes de travail en amont peuvent être créés. Le Président soumet au vote la version avec les propositions d'aménagements du référentiel présentées en séance.

Avis favorable à l'unanimité

Membres élus présents ou représentés : 38

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 38

Contre : 0

Pour : 38 (unanimité)

4. Calendrier universitaire 2020-2021 : étude des propositions des composantes (compléments)

Des ajustements/compléments ont été faits notamment en santé et à l'ESIREM.
Les autres composantes ont présenté des ajustements mineurs.
La proposition est soumise aux élus.

Avis favorable à l'unanimité

Membres élus présents ou représentés : 38

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 38

Contre : 0

Pour : 38 (unanimité)

5. Projets internationaux

Bernhard ALTHEIM présente les projets internationaux qui sont de nouveaux accords relatifs au Master PIECE (ISITE) et au Master science du langage.

Il faut faire attention à bien distinguer les projets d'échanges et ceux impliquant un diplôme :

- accord avec le Vietnam : intégration de 5 étudiants vietnamiens dans le Master Sciences du langage. En parallèle, 5 étudiants maximum de l'uB feront un stage auprès des étudiants qui suivent une formation de français à l'Université Van Lang au Vietnam
- accord avec Taiwan : Master porté par UBFC, NTUB et l'uB – Accord tripartite - échange diplômant dans le cadre du Master PIECE ;
- accord avec la Thaïlande : projet d'échange d'étudiant non diplômant dans le cadre du master PIECE entre Mahidol University (MU), UBFC et UB - Accord tripartite

Proposition faite aux élus concernant ces projets internationaux.

Avis favorable à l'unanimité

Membres élus présents ou représentés : 38

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 38

Contre : 0

Pour : 38 (unanimité)

7. Unités d'enseignement transversales : évolution pour l'année universitaire 2020 2021

Ce point concerne tous les enseignements à l'université qui permettent aux étudiants (*hors doctorants*) d'ajouter à leur parcours ces unités qui sont en plus. Ces unités validées rapportent des points supplémentaires aux étudiants.

De nouveaux modules sont créés pour 2020-2021 au titre de deux UE engagement :

- UE engagement « engagement étudiant - accompagnement et pédagogie » :
 - o Un nouveau partenariat avec l'association PEP BFC qui forme les étudiants à l'intervention auprès d'enfants d'âge scolaire. Les étudiants qui s'y inscrivent doivent suivre 42 h de cette formation dans l'année.
 - o L'accompagnement et tutorat annuel des étudiants en L1. En effet, les composantes peuvent proposer à des étudiants bénévoles (donc non rémunérés)

en L2 L3 M1 M2 d'accompagner des étudiants en L1 afin de leur permettre une meilleure adaptation à l'université dans la discipline choisie.

- A noter que le module 6 en collaboration avec l'association SOS Amitié a été malheureusement annulé en raison de la situation sanitaire.
- UE engagement « engagement culturel et solidaire des étudiants »
 - Nouveau module 4 Handi-citoyen qui vise à reconnaître l'aide apportée par un étudiant (min 60h sur site /40h hors site) à un autre en situation d'handicap. Travail non rémunéré permettant un développement de compétences particulières.
 - Nouveau module 5 L'accueil de loisirs sans hébergement d'enfants porteurs de handicap (*hors site*).

Les évolutions de ces UE telles que présentées en séance sont soumises au vote :

Avis favorable à l'unanimité

Membres élus présents ou représentés : 36

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 36

Contre : 0

Pour : 36 (unanimité)

6. Offre de formation

- rentrée 2020 - demandes de modification des fiches filières

Un tableau récapitulatif a été envoyé aux membres. Les demandes sont les suivantes :

- IUT: avoir plus de jeunes en contrat pro et apprentissage
- INSPE : quelques demandes minimales de modification sur des UE
- UFR lettre et philo : permettre à certains étudiants de passer sous le statut de professionnalisation
- ESIREM / UFR SVTE / AgroSup : modifications concernant le cycle préparatoire Esirem / AgroSup
- AGROSUP : demande de la création d'un parcours d'agroécologie pour un Master existant
- Licence d'histoire : demande d'adaptation des modalités d'examen de certaines UE dû à une hausse des effectifs c'est-à-dire prévoir un écrit et/ ou un oral au lieu d'un oral seul.

Avis favorable

Membres élus présents ou représentés : 35

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 34

Contre : 0

Pour : 34

- rentrée 2020 : modalités spécifiques pour les sportifs blessés à l'UFR STAPS

Lionel CROGNIER, Directeur de l'UFR Staps explique la demande de révision/précisions des modalités d'examen pour les sportifs blessés.

A noter que certaines épreuves physiques comptent pour la validation du diplôme et les étudiants blessés sont ainsi bloqués dans le cursus. Quelle alternative à ces épreuves physiques ?

En conseil UFR, il a été voté à l'unanimité pour le niveau Licence :

- Si un étudiant est blessé, dans le cadre d'une blessure de courte durée, mais sans que la blessure n'empêche son évaluation, ce dernier est noté normalement sur 20.
- Pour les blessures de longue durée qui privent normalement un étudiant d'un cycle de pratique et qui obtient la note de 0 pour non-pratique, il a été voté qu'un travail théorique noté entre 0 et 5, en assistant aux cours, leur serait proposé. Cependant le jury reste souverain et se réserve le droit d'avoir une lecture individualisée selon le cas de l'étudiant.

Ces deux dernières années, 24 étudiants ont subi des blessures de longue durée.

Philippe Salvadori pose la question de la légalité de plafonner une note à 5/20 ? Cette question règlementaire sera revue par le PFVU en lien avec la cellule juridique.

La proposition des modalités spécifiques de l'UFR STAPS sous réserve de vérifier la conformité juridique est soumise au vote. Une réponse sera apportée lors de la prochaine CFVU.

Sous réserve de vérifier la conformité juridique, avis favorable à l'unanimité

Membres élus présents ou représentés : 36

Suffrages exprimés : 36

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 36 (unanimité)

- rentrée 2021 : ouverture d'un parcours « Animation du football » en DEUST AGAPSC

Guillaume Perreau-Niel, Responsable du DEUST à l'UFR STAPS présente le projet d'un nouveau parcours « Animation du football » en DEUST AGAPSC. L'idée est de former les étudiants à diverses pratiques d'animation du football mais également à la gestion/administration d'un club. Les étudiants concernés seraient en contrat d'apprentissage ou professionnalisation, obligatoirement. Ce projet est soutenu par la Fédération Française de Football et par la League de Bourgogne avec laquelle l'uB souhaite conventionner pour la formation des étudiants.

Cette formation serait proposée en distanciel ou en partie à distance aux étudiants depuis leur structure associative (club).

A noter que ce projet a été voté à l'unanimité à l'UFR STAPS moins 2 abstentions.

Ce projet sera autofinancé avec le dispositif de l'apprentissage. 50 étudiants seraient concernés par ce nouveau parcours.

La proposition est soumise aux élus de ce nouveau parcours « Animation du football » du DEUST AGAPSC pour la rentrée 2021.

Avis favorable à l'unanimité

Membres élus présents ou représentés : 36

Suffrages exprimés : 36

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 36 (unanimité)

Questions diverses

Luc Imhoff demande l'adaptation sur les conditions d'examen de décembre en raison la situation et en prévention d'un éventuel reconfinement (Vote effectué en UFR Sciences et techniques le 11/09/2020). La composante a déjà commencé à en aviser les étudiants, elle souhaite la possibilité de passer en contrôle continu intégral automatiquement en cas de confinement.

Le Président répond que suite à la saisine du Recteur Chanet et après analyse : en principe les examens de décembre devraient avoir lieu normalement. Pour l'instant il est trop tôt pour opérer des modifications des modalités d'examen. En cas de besoin et le moment venu, une information claire et précise sera effectuée à destination des étudiants.

De plus et selon les informations fournies par le Recteur, les textes applicables en la matière actuellement prévoyant un délai d'un mois après la rentrée pour mettre en place des modifications dans les modalités d'examens seraient modifiés par l'académie permettant ainsi aux établissements scolaires de pouvoir s'adapter.

Le Président souligne le fait que l'information donnée aux étudiants sous réserve de confinement ou non sur les modalités d'examen (contrôle terminal ou contrôle continu) n'est pas un degré d'information certain et suffisant car non définitif sur les modalités d'examen. Les étudiants au final ne sauraient pas clairement quel mode de contrôle ils subiraient en fin d'année.

Le Président propose de reprendre les éléments pour la prochaine CFVU prévue le 14 octobre. Il propose également que la VP CFVU élue s'approprie la question et relance le travail de réflexion au niveau des composantes sur le sujet en demandant une remontée des différentes équipes pédagogiques lors de la prochaine CFVU.

Cette même question pourra être proposée aux autres composantes (proposition de plan B) afin de connaître leur souhait ou non d'adhérer à ces modifications de modalités d'examen exceptionnelles.

Pour celles n'ayant pas eu le temps de se concerter avant le 14/10, une CFVU de rattrapage pourra leur être proposée.

Philippe Salvadori précise que le travail des équipes pédagogiques a déjà été fait en amont d'où la proposition faite aujourd'hui. La question du vote ou non de la proposition soumise aujourd'hui est posée.

Le Président répond que la proposition ne sera pas soumise au vote aujourd'hui car elle n'a pas été transmise dans les délais aux membres de la CFVU. De plus, il estime que les modifications éventuelles relatives aux modalités d'examen présentées à la CFVU le 14/10/2020 pourront, si vote favorable, être présentées aux étudiants dans un délai raisonnable.

**Clôture de la CFVU par le Président.
Prochaine CFVU dans 1 mois : le 14/10/2020**